



Conseil de sécurité

Distr. générale
31 août 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 30 août 2012, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les États-Unis d'Amérique ont assuré la présidence du Conseil de sécurité au mois d'avril 2012. Un récapitulatif des travaux menés par le Conseil a été établi sous ma responsabilité, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligée de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Susan E. Rice



Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité durant le mois d'avril 2012 sous la présidence des États-Unis d'Amérique

Afrique

Côte d'Ivoire

Le 18 avril, lors de consultations privées, le Représentant permanent du Guatemala et Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, Gert Rosenthal, a mis le Conseil au courant des travaux menés par le Comité au cours des six derniers mois et a exposé succinctement les conclusions figurant dans le rapport final du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire. Il a indiqué que le Comité s'était réuni le 11 avril pour examiner le rapport final du Groupe d'experts. Le 26 avril, le Conseil a adopté la résolution 2045 (2012) par laquelle il prorogeait le régime des sanctions et le mandat du Groupe d'experts. Pendant cette réunion, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, Youssoufou Bamba, a pris la parole pour soutenir la résolution et a souligné les progrès réalisés en Côte d'Ivoire depuis l'adoption de la résolution 1980 (2011).

Guinée-Bissau

Le 13 avril, lors de consultations privées, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tayé-Brook Zerihoun, a mis le Conseil au courant de la prise du pouvoir par l'armée en Guinée-Bissau le 12 avril. Le 13 avril, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait le coup de force mené par des éléments de l'armée nationale et appelait ceux-ci à garantir la sûreté et la sécurité du Président par intérim, Raimundo Pereira, du Premier Ministre, Carlos Gomes Junior, et de tous les dirigeants actuellement emprisonnés, dont il exigeait la libération immédiate.

Le 19 avril, le Représentant spécial pour la Guinée-Bissau et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays, Joseph Mutaboba, a mis le Conseil au courant de l'évolution de la situation politique après le coup d'État du 12 avril. Le Conseil a également entendu le Ministre des relations extérieures de l'Angola, Georges Chikoti, le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau, Mamadu Saliu Djalo Pires, la Représentante permanente du Brésil, Maria Luiza Ribeiro Viotti, en sa qualité de Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, intervenant au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et le Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères du Portugal, Paolo Portas. À l'unanimité, le Conseil a condamné la prise effective du pouvoir et exigé la libération des dirigeants civils détenus. Le 21 avril, il a publié une déclaration de la Présidente (S/PRST/2012/15), dans laquelle il condamnait à nouveau vigoureusement le coup d'État, demandait le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et priait le Secrétaire général de lui présenter d'ici au 30 avril 2012 un rapport concernant le rétablissement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau (S/2012/280).

Sierra Leone

Le 11 avril, le Conseil a publié une déclaration de la Présidente relative à la Sierra Leone (S/PRST/2012/11), dans laquelle il se redisait favorable à la poursuite de l'action menée pour consolider la paix dans ce pays, soulignait qu'il incombait au premier chef au Gouvernement sierra-léonais d'assurer la consolidation de la paix dans le pays et rappelait l'importance des élections qui devaient se tenir le 17 novembre 2012 pour la consolidation de la paix et de la sécurité. Il invitait aussi tous les partis politiques et les autres parties concernées à redoubler d'efforts pour instaurer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques, transparentes, libres et régulières. Il prenait également note de la déclaration que le Gouvernement sierra-léonais avait faite le 3 avril 2012 pour préciser sa position sur la question des armes livrées à la police sierra-léonaise. Il soulignait qu'il importait que les autorités nationales sierra-léonaises réagissent de manière proportionnée aux éléments qui risquaient de porter atteinte à la sécurité de tous les citoyens sierra-léonais et qu'elles veillent à ce que les forces de sécurité du pays restent attachées au respect des droits de l'homme et du droit international applicable. Il saluait également le succès des efforts du Représentant exécutif du Secrétaire général en Sierra Leone, Michael von der Schulenburg.

Soudan, Soudan du Sud et Darfour

Le 11 avril, lors de consultations plénières, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a mis le Conseil au courant de la situation dans la zone d'Abyei et de l'intensification des combats entre le Soudan et le Soudan du Sud dans la zone frontalière entre les deux pays. Les membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude profonde et croissante face à cette situation et ont exigé que toutes les hostilités cessent complètement, immédiatement et sans condition, que les forces armées du Soudan du Sud se retirent d'Heglig, que les forces armées soudanaises arrêtent les bombardements aériens, que les violences transfrontières répétées entre le Soudan et le Soudan du Sud prennent fin et que chacune des parties cesse d'appuyer des éléments agissant pour son compte dans l'autre pays. Le Conseil a exigé que le Soudan et le Soudan du Sud retirent immédiatement leurs forces de sécurité de la zone d'Abyei.

Le 12 avril, le Conseil s'est réuni pour publier une déclaration de la Présidente sur le conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud (S/PRST/2012/12).

Le 24 avril, lors de consultations plénières, le Conseil a été tenu au courant du conflit entre le Soudan et le Soudan du Sud par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, Haïle Menkerios, et la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, Hilde Johnson. Les membres du Conseil ont affirmé leur soutien vigoureux à la feuille de route adoptée ce même jour par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Ils ont examiné la possibilité de prendre des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies en réponse à la menace grave contre la paix et la sécurité internationales.

Le 26 avril, le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix a communiqué au Conseil des informations sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la situation au Darfour, et notamment sur la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour. Il a fait part de sa

préoccupation devant le fait que le Gouvernement soudanais n'avait pas encore commencé à financer l'Autorité régionale pour le Darfour. Il a fait observer que les perspectives à court terme n'étaient pas favorables à la reprise des négociations entre le Gouvernement et les groupes armés non signataires. Au sujet du dialogue interne sur le processus de paix, le Sous-Secrétaire général a indiqué qu'à première vue les parties prenantes étaient favorables à ce dialogue mais qu'elles émettaient des craintes concernant la représentation équitable, la liberté d'expression, la sécurité des participants et la volonté réelle des parties signataires de respecter le Document final. Il a signalé des incidents violents dans plusieurs zones frontalières du Darfour. Il a également insisté sur les conclusions de l'étude menée par le Secrétariat concernant le personnel militaire. Le Conseil et le Sous-Secrétaire général ont exprimé leurs condoléances après le décès d'un agent de police togolais lors d'une attaque contre la MINUAD le 20 avril et ont condamné les actes de violence visant les soldats du maintien de la paix. Le Conseil a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour, tout en s'inquiétant des retards enregistrés dans certains domaines, en particulier la question des groupes armés non signataires. Les membres du Conseil se sont déclarés dès l'abord généralement favorables aux propositions du Sous-Secrétaire général relatives aux modifications à apporter à la composition et au déploiement de la MINUAD à la suite des conclusions de l'étude sur le personnel militaire.

Sahara occidental

Le 17 avril, le Conseil a tenu des consultations sur le Sahara occidental. L'Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross, a indiqué que, malgré certains progrès réalisés par le Maroc et le Front Polisario sur des questions secondaires, on constatait que les questions essentielles n'avaient pas avancé. Il a précisé que les parties étaient convenues de tenir deux séries supplémentaires de pourparlers informels et acceptaient qu'il se rende dans la région dont fait partie le Sahara occidental. Le Représentant spécial du Secrétaire général, Hany Abdel-Aziz, a informé le Conseil que la zone d'opérations de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) était relativement calme depuis un an, à part des échauffourées à Dakhla en septembre 2011; il a souligné les difficultés auxquelles se heurtaient les opérations de la MINURSO, comme le mentionnait la résolution 1979 (2011). La plupart des membres du Conseil ont salué les efforts de l'Envoyé personnel et du Représentant spécial, ainsi que les progrès enregistrés dans les discussions entre les parties sur des questions ponctuelles et des mesures de confiance; ils déploraient néanmoins que les questions essentielles n'aient pas avancé et insistaient sur la nécessité de parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable. Quelques membres ont exprimé leur inquiétude au sujet de la publication de plusieurs versions du Rapport du Secrétaire général sur la MINURSO. Tandis que les membres du Conseil ont salué les efforts et les engagements du Maroc pour ce qui était de promouvoir les droits de l'homme, certains se sont déclarés inquiets au sujet des droits de l'homme sur le territoire et un membre a demandé que la surveillance du respect de ces droits soit ajoutée au mandat de la Mission. Certains ont souligné qu'il importait de s'occuper de la situation dans les camps de réfugiés. Le 24 avril, le Conseil a adopté la résolution 2044 (2012), par laquelle il décidait de proroger jusqu'au 30 avril 2013 le mandat de la MINURSO.

Paix et sécurité en Afrique : Mali

Le 3 avril, le Conseil a tenu des consultations à la suite du fait que certains éléments de l'armée malienne s'étaient emparés par la force du pouvoir détenu par le Gouvernement malien démocratiquement élu. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, l'a mis au courant des efforts de la CEDEAO visant à favoriser le retour complet de l'autorité civile et le rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel au Mali ainsi que de l'aggravation rapide de la situation humanitaire et de la présence dans la région du groupe terroriste Al-Qaïda au Maghreb islamique.

Le 4 avril, le Conseil s'est réuni pour publier une déclaration de la présidence sur la situation au Mali (S/PRST/2012/9).

Asie et Moyen-Orient

Non-prolifération

Le 13 avril, le Conseil a examiné lors de consultations la question du lancement, ce même jour, d'un satellite par la République populaire démocratique de Corée. Le 16 avril, il a adopté à ce sujet une déclaration de la Présidente (S/PRST/2012/13).

Iraq

Le 10 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Martin Kobler, a fait un exposé sur la situation dans ce pays, au cours duquel il a évoqué les événements importants qui venaient de s'y dérouler, notamment le retrait des troupes américaines, la tenue par l'Iraq, pour la première fois depuis 20 ans, du sommet de la Ligue arabe, ainsi que les problèmes d'ordre politique et de sécurité qui continuent de s'y poser. Il a mis l'accent sur les mesures prises récemment pour améliorer les relations entre l'Iraq et le Koweït, comme le règlement intervenu dans l'affaire de la compagnie aérienne koweïtienne, la contribution de l'Iraq au projet relatif à l'entretien de l'abornement de la frontière entre l'Iraq et le Koweït et l'annonce de l'organisation de réunions ministérielles communes à Bagdad, à la fin avril. Au cours du débat qui a suivi, le Conseil a surtout insisté sur le fait que l'Iraq devait résoudre ses conflits politiques internes et répondre aux préoccupations de tous les blocs politiques sans aucune exclusion. Le Représentant spécial a exprimé son inquiétude face à la situation politique intérieure, a salué les efforts faits par le Gouvernement, avec l'aide des Nations Unies, pour trouver une solution pacifique et durable à la situation au camp d'Achraf et a insisté sur le fait que les États Membres devaient accueillir les candidats à la réinstallation qui répondaient aux conditions requises.

Moyen-Orient

Le 2 avril, lors de consultations, le Conseil a entendu l'exposé de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes en Syrie, Kofi Annan, qui l'a informé de ce que le Gouvernement syrien acceptait de mettre fin immédiatement aux mouvements de troupes vers les agglomérations et à l'usage d'armes lourdes, de commencer à retirer les troupes concentrées dans les agglomérations et de s'acquitter intégralement de ces engagements d'ici au 10 avril

au plus tard, et qui lui a annoncé son intention de demander à l'opposition syrienne de s'engager à mettre fin à la violence dans les 48 heures suivant la mise en œuvre par le Gouvernement syrien de mesures énoncées ci-dessus. Les membres du Conseil ont unanimement renouvelé leur soutien à sa médiation, pris bonne note du calendrier fixé pour l'arrêt des violences et souligné l'importance du respect de ces engagements. Le 5 avril, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/10) dans laquelle il a demandé au Gouvernement syrien de s'acquitter intégralement de ces engagements d'ici au 10 avril 2012 et à toutes les parties, y compris l'opposition, de mettre fin à la violence armée sous toutes ses formes dans les 48 heures suivant la mise en œuvre par le Gouvernement syrien de l'intégralité des mesures énoncées.

Le 10 avril, le Conseil a tenu des consultations sur la situation en République arabe syrienne, après réception d'une lettre de l'Envoyé spécial conjoint dans laquelle ce dernier s'inquiétait face à l'état d'exécution de son plan en six points par le Gouvernement syrien et réaffirmait que la violence devait cesser d'ici au 12 avril. L'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint, Jean-Marie Guéhenno, a informé le Conseil de ce que l'opposition avait promis à M. Annan de mettre fin aux violences armées dès que le Gouvernement en aurait fait de même. Tous les membres du Conseil ont déploré la poursuite des violences en République arabe syrienne et exprimé leur soutien aux efforts de l'Envoyé spécial conjoint. Certains ont condamné le refus du Gouvernement syrien de respecter ses engagements d'ici au 10 avril.

Le 12 avril, l'Envoyé spécial conjoint a informé le Conseil qu'il avait reçu une lettre du ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, Walid al-Moualem, l'informant que le Gouvernement syrien mettrait un terme à tous les affrontements armés le jeudi 12 avril à 6 heures du matin, mais qu'il se réservait le droit de réagir de manière proportionnée en cas d'attaques de groupes terroristes armés contre des populations civiles, des forces gouvernementales ou des biens publics et privés. Il a également déclaré que le Conseil national syrien et l'Armée syrienne libre s'étaient engagés à respecter le cessez-le-feu. Il a demandé au Conseil d'autoriser un premier détachement d'une mission de suivi à se rendre immédiatement en République arabe syrienne pour assurer la liaison avec les parties et commencer à rendre compte de la situation sur le terrain.

Le 14 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2042 (2012), par laquelle il autorisait la mise en place d'une mission préparatoire comprenant jusqu'à 30 observateurs militaires non armés en République arabe syrienne pour superviser la cessation de la violence, comme l'avait annoncé l'Envoyé spécial conjoint le 12 avril. Il a demandé que tous les volets de la proposition en six points soient intégralement appliqués et dit qu'il entendait autoriser une mission de suivi plus importante, sous réserve d'une cessation durable de la violence, et prié le Secrétaire général de lui présenter, avant le 18 avril, une proposition officielle comportant des recommandations sur le mandat et la composition de la mission élargie. Tous les membres du Conseil ont exprimé leur soutien aux efforts de l'Envoyé spécial conjoint et au déploiement de la mission préparatoire.

Lors de consultations, le 19 avril, le Conseil a entendu les exposés du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et de l'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint en Syrie sur l'état d'avancement de la mission préparatoire et de la proposition de l'Envoyé spécial conjoint d'envoyer une mission complète comportant au maximum 300 observateurs. Le Sous-Secrétaire général adjoint et

L'Envoyé spécial conjoint ont tous deux déclaré que la poursuite de l'action résolue et unie du Conseil représentait le meilleur espoir de résoudre la crise syrienne et de se diriger vers une solution politique. Le Sous-Secrétaire général a indiqué que la mission préparatoire, qui avait commencé son travail le 16 avril, s'était vu refuser l'accès à Homs par les autorités syriennes mais avait pu se rendre librement le 17 avril à Daraa et le 18 avril dans trois autres quartiers de Damas. L'adjoint de l'Envoyé spécial conjoint a examiné la lettre datée du 18 avril qui disait que le Gouvernement syrien n'avait pas encore pleinement satisfait à ses obligations initiales concernant le plan en six points et recommandait que le Conseil autorise une mission d'observation complète. La plupart des membres du Conseil étaient favorables à la proposition de l'Envoyé spécial conjoint et à l'adoption rapide d'une deuxième résolution autorisant une telle mission. D'autres ont pris note de la poursuite de la violence et du non-respect, par le Gouvernement syrien, des points essentiels du plan. Certains membres ont noté que le Gouvernement signalait des actes de violence perpétrés par des groupes armés.

Le 21 avril, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2043 (2012), portant création, pour une période initiale de 90 jours, de la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), composée de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée, afin de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale de la proposition en six points de l'Envoyé spécial en vue de mettre un terme au conflit. Il a demandé au Gouvernement syrien de veiller au bon fonctionnement de la Mission, en facilitant son déploiement rapide et sans entrave et en assurant sa pleine liberté de circulation et a demandé aux parties de garantir la sécurité de son personnel sans entraver sa liberté de circulation et d'accès.

Le 24 avril, les membres du Conseil ont entendu un exposé, par visioconférence, de l'Envoyé spécial conjoint et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, sur l'action des Nations Unies en République arabe syrienne. L'Envoyé spécial conjoint a fait savoir que la situation dans le pays demeurerait inacceptable et que, bien que les observateurs se soient rendus dans plusieurs régions du pays et aient joué un rôle positif sur le terrain, ils étaient incapables de suivre réellement les événements étant donné leurs effectifs réduits. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que le Chef du Groupe des observateurs militaires serait nommé d'ici à la fin du mois d'avril. Des membres du Conseil ont demandé au Département des opérations de maintien de la paix d'accélérer le déploiement de personnel en République arabe syrienne.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lors du débat public que le Conseil de sécurité a consacré le 23 avril à « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré que la réalisation de la paix entre les Israéliens et les Palestiniens « gardait toute sa priorité ». Il a évoqué la réunion que le Quatuor avait tenue le 11 avril à Washington et déclaré que la lettre que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, avait adressée au Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu, le 17 avril, marquait une étape positive. La plupart des membres du Conseil ont déclaré soutenir l'action du Quatuor et ont salué la lettre de M. Abbas à M. Netanyahu, dans laquelle ils voyaient une occasion de relancer les pourparlers. La plupart des membres du Conseil ont qualifié

d'« illégale » la colonisation israélienne qui de plus compromettrait le règlement reposant sur la coexistence de deux États. Certains ont condamné les tirs de roquettes sur Israël depuis Gaza. Le Secrétaire général adjoint et les membres du Conseil se sont félicités de l'adoption récente de résolutions relatives à la République arabe syrienne, regrettant que la violence n'ait pas complètement cessé et que peu ait été fait pour appliquer le plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint. Les délégations ont de nouveau appelé toutes les parties à mettre fin à la violence sous toutes ses formes.

Myanmar

Le 11 avril, lors de consultations, le Conseiller spécial pour le Myanmar, Vijay Nambiar, a informé le Conseil de l'évolution récente de la situation dans ce pays, évoquant les élections législatives partielles du 1^{er} avril et leurs résultats, ainsi que les priorités auxquelles devrait répondre une éventuelle opération des Nations Unies, notamment pour assurer le développement économique, l'aide humanitaire, la consolidation de la paix, la lutte contre les stupéfiants et la conduite d'un recensement. Il a annoncé que le Secrétaire général se rendrait au Myanmar du 29 avril au 1^{er} mai et rencontrerait des hauts responsables de l'État, des dirigeants de l'opposition, des représentants de la société civile et d'autres parties prenantes.

Questions thématiques

Trafic et mouvements transfrontaliers illicites

Le 25 avril, le Conseil a tenu un débat public sur l'évolution des contraintes et des menaces liées au trafic et aux mouvements transfrontaliers illicites d'armes et de stupéfiants, d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes par des parties autres que des États, au trafic de minerais provenant de zones de conflit et aux mouvements des terroristes et de leurs fonds. Le Conseil a noté que ces trafics et mouvements transfrontaliers illicites pouvaient exacerber les menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2012/16) dans laquelle il réaffirmait que la sécurisation de leurs frontières était une prérogative souveraine des États Membres, qu'ils a appelés à améliorer la sécurité à leurs frontières, et invitait le Secrétaire général à lui présenter un rapport contenant une étude et une évaluation des efforts déployés par le système des Nations Unies dans ce domaine.

Non-prolifération nucléaire, désarmement et sécurité

Le 19 avril, le Secrétaire général a fait un exposé sur la non-prolifération nucléaire, le désarmement et la sécurité devant le Conseil et ce dernier a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/14) sur la sécurité nucléaire. Au cours de la réunion, les États Membres ont mis en évidence les initiatives mondiales récentes et les avancées en matière de désarmement nucléaire et de lutte contre les menaces de prolifération et de terrorisme nucléaires, relevé les intérêts communs et les synergies efficaces contre ces menaces et rappelé les mesures prises pour réduire les dangers nucléaires.

Les femmes et la paix et la sécurité

Le 24 avril, la Secrétaire générale adjointe et directrice exécutive d'ONU-Femmes, Michelle Bachelet, a informé le Conseil des progrès faits dans l'application de la résolution 1325 (2000) et des tendances observées lors des dernières élections tenues dans des pays sortant d'un conflit. Elle a formulé six recommandations à son intention lui suggérant en particulier de poursuivre les consultations avec les envoyés, les représentants spéciaux du Secrétaire général, les conseillers et les États Membres sur la participation des femmes au règlement des conflits et au dialogue politique et de s'assurer que les femmes soient invitées à un plus grand nombre de grandes conférences internationales et de conférences des donateurs. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait une large place à la participation politique et à la protection des femmes, précisant que les Casques bleus devaient faire tout leur possible pour assurer au maximum la première et réduire au minimum les risques auxquels les femmes étaient exposées. Au cours de consultations, les membres du Conseil ont dit mesurer l'importance des principes évoqués au cours de l'exposé.

Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

Le 27 avril, le juge Dalveer Bhandari (Inde) a été élu à la Cour internationale de Justice à l'occasion d'un scrutin tenu simultanément au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale.
